

Conseil Municipal du mercredi 26 avril 2023.

Présents : Christiane PINEL – Hugues de Collason – Pascale ZOLOTTOFF – Salam BOSTBARGE – Corine RYAN-SCHUBERT – Serge BORREL – Patrice LARTIGAUD – Mireille POUILLEN – Alain POUILLEN – Stéphanie GIRAUDOT – Henri BARBIER.

Absents excusés : Eric BRUN, procuration à Henri BARBIER.

Nicole HAUCHART, procuration à Mireille POUILLEN.

Absent : Michel MASSARD.

Ordre du Jour

1) Rachat ZAC du Grand Chemin.

- La situation de l'écoquartier ne pouvait plus durer : nous avons choisi de procéder à une résiliation anticipée (fin théorique de concession en 2026) ; en partenariat avec ASSEMBLIA qui nous a proposé un financement à un taux d'environ 4%.
- Les 2 parcelles ZR 276 de 14 829m² et ZR 236 de 3450m² ; soit 18 279m² au total ; sont donc rachetées à ASSEMBLIA pour un prix de vente de 11.50€ HT/m².
- Pour un montant total de 210.208,50€ HT, soit 246.293,29€ TTC.
- Au total, l'opération aura coûté 336.000€ à la commune, pour aucun terrain vendu.
- Nous avons une proposition d'échelonnement de règlement sur 6 ans, avec une récupération partielle de TVA en 2024.
- Le premier versement doit intervenir avant le 31/12/2023 : 46.293,29€.
- Puis un montant de 44.925€ /an, jusqu'en 2028.
- La commune décide de garder l'écoquartier comme une réserve de terrains constructibles non cadastrés ; avec un réseau d'assainissement et eau potable qui sera rétrocédé au SIVOM.

Délibération portant sur la résiliation anticipée de la convention de concession d'aménagement de la « ZAC du Grand Chemin » nous liant à ASSEMBLIA : votée à l'unanimité.

2) Validation du choix des entreprises pour les travaux de la Salle des fêtes.

- En mars, l'Appel d'Offre a été lancé pour le choix des entreprises chargées des travaux concernant les salles de réunions de l'ancienne mairie.
- Les critères d'appréciation se comptent en points attribués, en fonction du respect de 3 grands critères :
 - 1- Prix des prestations (40% des points).
 - 2- Valeur technique appréciée (50% des points) selon la perception et l'adaptation aux contraintes techniques du projet ; les effectifs alloués – organisation et modes opératoires du chantier – qualité et provenance des matériaux utilisés ; moyens et mesures pour le respect environnemental, propreté du chantier – Mesures, suivi et traçabilité de l'élimination des déchets du chantier.
 - 3- Délai d'exécution (10% des points).
- Chaque lot a été attribué à l'entreprise remportant le meilleur score.
- Le montant total des travaux par les entreprises retenues est de 511 602.53€ HT.

- Pour rappel : Le Budget estimatif de l'avant-projet définitif des travaux de la Salle de Fêtes est estimé à 554.203,68€ HT.

Délibération portant sur la validation du choix des entreprises ayant remporté les différents appels d'offres par lots : votée à l'unanimité.

- **Pour information** : Nous sommes actuellement en discussion avec l'ABF, concernant ses prescriptions de changement à apporter sur l'aspect des impostes des baies ouvrantes : l'ABF préconise qu'elles soient soutenues par des châssis disposés en éventail, pour souligner esthétiquement la forme en arche des portes.
Nous devons nous renseigner sur l'éventuelle plus-value que cela représenterait.

3) Demande d'accord définitif de subvention auprès du Département.

- Le Département nous a donné un accord de principe sur un subventionnement à hauteur de 138.779,25€ HT.
- Il faut que l'on demande l'accord définitif avant le 15 juin.

Pour rappel :

- La DETR 2021 + DETR 2022 nous finance à hauteur de 120.981€ (soit 23.65% de la totalité)
- Le Département : 138.779,25€ (soit 27.13% de la totalité).
- La Région : 110.317€ (soit 21.56% de la totalité)
- La DETR 2023 : 22.348,74€ (soit 4.36% de la totalité) (complément, objet de la délibération suivante)
- La commune : 119.176,54€ (soit 23.29% du total)
- Pour une somme totale de 511.602,53€

Délibération portant sur la demande d'accord de subventionnement définitif auprès du Département : votée à l'unanimité.

4) Demande de financement complémentaire Etat pour la Salle des Fêtes.

- Lors de notre demande initiale auprès de la DETR, les aménagements menuisiers (placards, bar, sono, stores, et équipements pour l'office...) n'étaient pas pris en compte.
- Il nous faut donc demander une subvention complémentaire concernant les aménagements menuisés (tranche 2 du lot 4), à hauteur de 45.977,55€ HT.
- Et les équipements pour l'office (lot 10) pour une valeur de 17.876€ HT.
- Soit un total de 63.853,55€ HT.
- Il peut être subventionnable à 35% ; c'est-à-dire à hauteur de 22.348,74€ HT.

Délibération portant sur la demande de subvention DETR complémentaire : votée à l'unanimité.

5) Déclassement du chemin communal interne au lieu-dit Pain Bénit.

- En raison de la non-reconduction de l'autorisation préfectorale pour l'exploitation de la décharge de terre au lieu-dit « le Pain Bénit » ; la commune souhaite le reconvertir au profit d'une centrale photovoltaïque au sol.

- En vue de la clôture des parcelles dédiées au projet, le chemin communal public qui les traversait va être transformé en chemin communal privé ; et bénéficiera d'un numéro cadastral et deviendra en lui-même une parcelle.

Délibération portant sur le déclassement du chemin communal du Pain-Bénit : votée à l'unanimité.

6) Rapport Social Unique (RSU).

- C'est un document contenant toutes les données centralisées, et concernant les agents territoriaux : un état des lieux des effectifs, caractéristiques des types de postes, temps de travail pour chaque catégorie, pyramide des âges, équivalent plein temps rémunéré, mouvement des postes (démissions, embauches), évolutions professionnelles, sanctions disciplinaires, budget et rémunération, absences et accidents du travail, formations.
- Il est obligatoire de le signer.

Délibération portant sur la signature du RSU : votée à l'unanimité.

7) Questions diverses :

• **Point sur les travaux du Musée.**

- La toiture est refaite à neuf.
- Le bureau, ainsi que l'isolation murale ont été endommagés par la pluie : GROUPAMA prend en compte les dégâts : l'entreprise BARTHOUX a assuré les travaux.
- Le flochage d'isolation est terminé depuis le lundi 24 avril.
- Le toit est maintenant complètement fermé : il n'y a plus de plaques laissant passer la lumière. Le flochage blanc éclaire le local.
- Les trappes de désenfumage seront installées prochainement.
- Une nouvelle rangée d'éclairage central LED a été installée : la consommation électrique de cette ligne est de 1000W ; quand les deux autres rampes consomment 6000W.
- La fin des travaux est intervenue le vendredi 28 avril.
- Patrice Lartigaud et Alain Pouillen assurent bénévolement la pose des éclairages pour le bureau et les sanitaires.
- L'Association du Musée va terminer les petits travaux.

• **Convention de régularisation de servitude de passage de canalisation en terrain privé.**

- Une convention de servitude, entre la SIVOM et chaque propriétaire de parcelle, doit être signée ; afin de permettre l'enregistrement au service de la Publicité Foncière.
- Cette convention sera intégralement prise en charge par la SIVOM.
- Environ 130 parcelles privées sont concernées sur la commune.
- La procédure : la SIVOM va envoyer une convention à chacun des propriétaires ; qui devront la renvoyer signée et accompagnée d'une attestation de propriété.
- Au fil du temps, les particuliers ne savent plus forcément qu'ils ont une conduite d'eau qui passe dans leur propriété.
- En cas de travaux, il est important de connaître quelles sont les canalisations qui traversent les parcelles.

- **Travaux SIVOM à la Charrière.**

- Des travaux de réfection des canalisations d'eau de la Charrière débutent fin juin – début juillet. Les travaux vont durer environ 5 mois, et devraient être achevés en fin d'année.
- 1820m linéaires de tuyaux sont à remplacer, et 56 branchements individuels.
- L'entreprise ROUX va intervenir pour un montant total de 470.000€ HT.
- Au passage à niveau, il y aura un passage sous la voie pour changer les tuyaux : pour des raisons de sécurité, la circulation alternée n'est pas possible.
- Le passage à niveau sera donc fermé pendant 3 semaines.
- Les habitants seront informés par la SIVOM : la route est une départementale : c'est donc le Département qui va procéder à l'affichage des informations.
- La mairie va également les relayer par tous les canaux habituels.

- **Zonage pluvial.**

- Dans le cadre de la refonte du SDAC faite par le BET EGIS, il faut définir la manière dont les eaux pluviales sont gérées dans le périmètre de l'Assainissement Collectif : les eaux sont soit rejetées dans le réseau, soit restituées au sol.

- **Point sur les festivités des mois de mai et juin.**

- **Le weekend des 27 et 28 mai**, a lieu **BellenaVélo**, organisé par le Collectif : le vélo dans tous ses états : course Last Man Riding (boucle de 20 km), des ateliers divers pour les enfants, les adultes, en partenariat avec le Val de Sioule, la famille JAMAIN (VTT TRIAL), concours d'élégance, expositions à la Médiathèque et au PIT....beaucoup de bénévoles sont engagés pour aider à sa mise en place. Concert de Ben LECHAPU le soir, nombreux stands et restauration.
- **17 et 18 juin** : RURAIL dans le Champ des Couchettes avec OUAT, organisé par Margaux et Ludo. Le train et la ruralité : avec le partenariat de la COMCOM, le département, les élus, la SNCF.
- **Le samedi 24 juin** : deuxième édition de notre **guinguette** ayant pour thème les années 50' 60' : les bénévoles sont mobilisés ! restauration par des foodtrucks, un orchestre...
- **13 juillet** : **brocante** et animation en soirée avec le défilé aux lampions et une **banda** pour nous faire danser.

- **Divers**

- Le mercredi 03 mai, **Le Conseil Municipal des Enfants** sera présent sur le marché et proposera son « Marché des Connaissances. »
- 35 scouts demandent à stationner à Bellenaves, dans la deuxième quinzaine de juillet.
- **Cantine** : depuis le 24 avril, l'entreprise COUTARD assure la préparation des repas ; suite au remaniement du personnel du Foyer-Logement.
- Un rendez-vous est fixé pour rencontrer ASSEMBLIA, afin préparer le nouveau projet du Foyer-Logement, et argumenter face aux financeurs.
- Le mois d'avril a été celui des plantations : pas moins de 150 arbustes et arbres ont été plantés dans le village par l'équipe technique, appuyée par des bénévoles.
- **Clôture de séance à 19h47.**